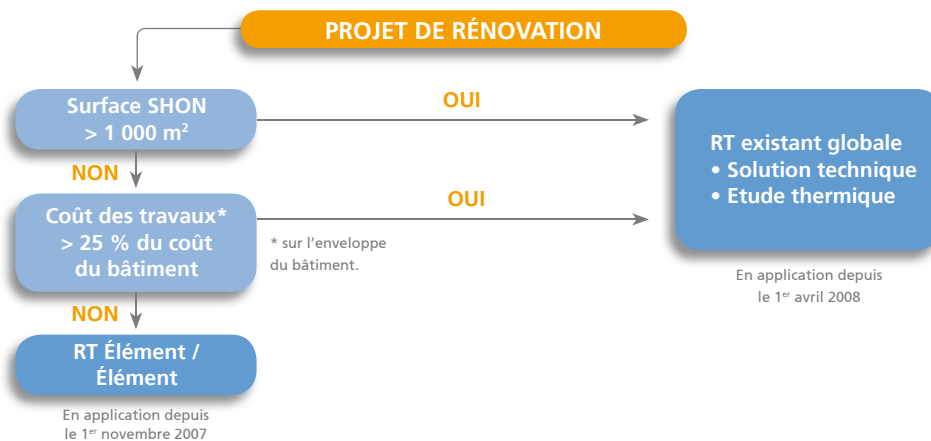


# LA RÉGLEMENTATION THERMIQUE DANS LES BÂTIMENTS ANCIENS

Avec un parc de 31 millions de logements et 860 millions de m<sup>2</sup> en tertiaire, l'amélioration de la performance énergétique liée à la rénovation s'inscrit dans la même logique que dans les bâtiments neufs.



## RT EXISTANT : UNE ADAPTATION SELON L'ENVELOPPE DES TRAVAUX



## Des réponses adaptées en ventilation

Les exigences de la «RT existant» sur la consommation des ventilateurs

DOMAINE	CONDITIONS	Puissance maxi tolérée / ventilateur
RÉSIDENTIEL	Filtres < F5	0.25 W/m <sup>3</sup> /h
	Avec filtres F5 ou plus	0.4 W/m <sup>3</sup> /h
TERTIAIRE	Filtres < F5	0.3 W/m <sup>3</sup> /h
	Avec filtres F5 ou plus	0.45 W/m <sup>3</sup> /h

De plus pour le tertiaire, les bâtiments de plus de 400 m<sup>2</sup> doivent disposer d'un système de gestion des débits occupation/ inoccupation.

Texte de référence : arrêté du 3 mai 2007.

## Les réponses Atlantic

En logement	
VMC simple flux en MI	EOLIX, AIRVENT
VMC hygroréglable basse consommation en MI	HYGROLIX BBC
VMC double flux haut rendement	DUOLIX individuel et collectif
Caissons collectifs basse consommation	Gammes AIRVENT BBC, AIRVENT PC, AIRVENT PA
En tertiaire	
Ventilation modulée	Gamme VISIOVENT et VARIVENT
Système double flux avec échangeur	Centrale DF 90 ou gamme CRITAIR DUO

Des dispositifs favorisant la ventilation performante Eco PTZ, DPE et CEE



## PTZ : LA VENTILATION ÉLIGIBLE DANS L'ÉCO PRÊT À TAUX ZÉRO (PTZ)

Adapté dans la loi de finance 2009, l'éco-prêt à taux zéro permet de financer des opérations de rénovation en logement collectif ou individuel (résidence principale) achevées avant le 01/01/1990. Pour bénéficier de l'ECO PTZ :



- Mise en œuvre d'un bouquet de travaux,
- Atteinte d'un niveau de performance énergétique globale minimale (étude thermique).

### Le bouquet de travaux

Réalisez au moins 2 travaux parmi les catégories suivantes :

- Isolation performante : toiture / murs extérieurs / fenêtres et portes,
- Installation ou remplacement d'un système de chauffage ou d'une production d'ECS par un système plus performant,
- Installation d'un chauffage utilisant les ENR,
- Installation d'une production d'ECS utilisant les énergies renouvelables.

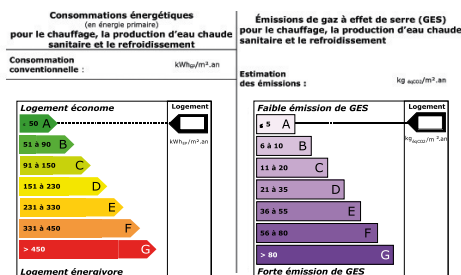
**La ventilation est finançable par l'éco-PTZ lorsqu'elle est rénovée en association avec les améliorations sur le chauffage.**

En pratique :

- 30 000 € : montant maxi du prêt.
- Durée de remboursement : de 3 à 15 ans,
- Cumulable sous certaines conditions avec le crédit d'impôt.

En savoir plus : [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

## DPE : LA VENTILATION RECOMMANDÉE POUR AMÉLIORER UN DPE



En neuf ou en rénovation, un Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) est obligatoire. Il permet d'indiquer la classe énergétique et environnementale du bâtiment.

Une ventilation performante contribue à l'amélioration énergétique et augmente la valeur du bien à la revente.

## CEE : DES FICHES CEE (CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE) SUR LA VENTILATION

Les CEE sont recommandés par les fournisseurs d'énergie. En effet, ceux-ci ont des objectifs d'économie de consommation dans les bâtiments existants. Les fiches CEE Ventilation émises pour le logement et le tertiaire :

VMC double flux, simple flux autoréglable, simple flux hygroréglable VMR (Ventilation Mécanique Répartie), Ventilation modulée.